

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2026

Sous la présidence de Dominique LEHMANN, Maire.

Étaient présents :

Les Adjointes : Jean-Michel CROMER, Céline MASTRONARDI, Maxime METZ

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Marie Josée DUCHEMAN GREGORIO, Stéphane ECKERT, Pauline FABRY, Gwenn GAUDIN, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Laetitia LEIBEL, Cédric METZ, Guillaume SCHULTZ et Benoît SPITZ.

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Jean-Michel CROMER, comme secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 avril 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Désignation de délégués au Syndicat Forestier des 26 Communes

Le Conseil municipal désigne M. Maxime METZ, Adjoint, comme délégué titulaire et M. Stéphane ECKERT, Conseiller municipal, comme délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité

Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil municipal désigne M. Cédric METZ comme correspondant défense.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs - propositions

Les membres établissent la liste des propositions de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants pour la Commission Communales des Impôts Directs, selon les catégories des contribuables à représenter. Cette liste sera validée lors de la prochaine séance après avoir recueilli les retours des personnes concernées. La Direction des Services Fiscaux désignera 6 membres titulaires et 6 membres suppléants des propositions émises par la Commune.

Adopté à l'unanimité

Subvention aux associations locales

Une subvention de 250 euros est allouée aux associations locales pour l'année 2026.

Adopté à la majorité des voix

Subvention à l'Association Foncière de Stotzheim

Une subvention de 6 100 euros est accordée pour 2026 à l'Association Foncière de Stotzheim.

Adopté à la majorité des voix

Demande de subvention de l'Union Musicale de Stotzheim

Ce point est retiré de l'ordre du jour à la demande de l'association. Le Conseil prend acte.

Crédits de fonctionnement aux écoles et à la bibliothèque municipale

Les crédits suivants ont été alloués pour l'exercice 2026 :

- Compte 6067, fournitures et livres scolaires : 2 900 euros
- Compte 64748, subvention coopérative école maternelle : 400 euros
- Compte 64748, subvention coopérative école élémentaire : 400 euros
- Compte 6065 : bibliothèque : 3 400 euros

Adopté à l'unanimité

Formation des élus locaux et fixation des crédits

Le Conseil municipal alloue une enveloppe budgétaire de 2% du montant des indemnités des élus pour l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité

Fongibilité des crédits

Le Maire est autorisé pour l'exercice 2026 à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Adopté à l'unanimité

Dépenses « Fêtes et cérémonies » à imputer au 6232

Les dépenses imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » sont définies pour le Budget Primitif 2026.

Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat d'exploitation 2025

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

. affectation au compte 1068 :	143 022,21 €
. report en investissement (recettes) au compte 001 :	109 856,27 €

Adopté à l'unanimité

Vote des taux de la fiscalité direction locale – fixation des taux d'imposition pour l'année 2026

Le Conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition 2026 par rapport à 2025 et de le porter à :

- Taxe foncière bâti (TFB) : 20,24 %
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 38,54 %
- Taxe d'habitation (TH) : 13,49 %

Adopté à l'unanimité

Présentation et vote du Budget Primitif 2026

Le Budget Primitif 2026 est approuvé comme suit :

Recettes de fonctionnement	1 031 150,52 Euros
Recettes d'investissement	1 353 800,00 Euros
Total des Recettes	2 384 950,52 Euros
Dépenses de fonctionnement	1 031 150,52 Euros
Dépenses d'investissement	1 353 800,00 Euros
Total des Dépenses	2 384 950,52 Euros

Adopté à l'unanimité